

tance des fonds accumulés. Il est généralement admis que cette formule améliore le climat psychologique et constitue un encouragement pour les employés. Mais le gouvernement se propose de pénaliser tous ceux qui participent à de tels programmes pour le cas où, parvenus à l'âge de la retraite, ils récupéreraient leur argent sous la forme d'un montant forfaitaire. L'expérience a montré que l'on a eu raison d'opter pour des paiements forfaitaires. Ainsi, celui qui prend sa retraite peut réorganiser ses affaires. Cela lui permet de purger une hypothèque ou de rembourser quelque autre dette, voire d'ouvrir un petit commerce.

• (9.10 p.m.)

De cette façon ou autrement, l'employé peut, grâce à son magot, connaître une certaine indépendance à sa retraite. Beaucoup ont constaté qu'au moyen d'investissements prudents ou par la conservation, selon un régime quelconque, d'actions ordinaires, il était possible de contrebalancer les pressions inflationnistes qui pèsent sur ceux qui touchent un revenu fixe et dont nous parlons ce soir. Plusieurs pays ont reconnu les bienfaits d'une pension versée en une somme globale et ont permis cette initiative à des conditions fiscales très favorables.

Le Livre blanc du gouvernement renferme trois modifications qui intéressent cette catégorie: premièrement, l'abrogation de l'article 36 actuel, disposition qui échelonne la somme sur trois ans; deuxièmement, l'adoption d'une formule générale injuste, qui tient compte de la moyenne et qui veut viser tous les cas, au lieu des différentes formules actuelles pour les diverses situations; troisièmement, des taux plus élevés.

Je voudrais donner quelques exemples aux députés. Prenons le cas d'un employé marié qui a gagné pendant chacune des quatre dernières années \$8,000, dont \$3,000 environ étaient à déduire. S'il prend maintenant sa retraite et choisit de recevoir un montant forfaitaire d'environ \$30,000 tiré du régime de participation aux bénéfices, voici ce qui se produirait. Selon le régime et les taux actuels, l'impôt sur les \$30,000 est de \$5,202, ce qui, à mon avis, est déjà assez grave. Or le régime que propose le gouvernement actuel dans le Livre blanc porterait cet impôt à plus du double, soit \$10,688 si ce paiement est considéré comme un revenu ordinaire, comme il le serait si on le touchait en une seule fois. Si on permet d'utiliser la formule très déféctueuse de normalisation exposée dans le Livre blanc, l'impôt sur le montant de \$30,000 augmentera quand même de \$4,000, et sera de \$9,333.

On ne devrait pas avoir besoin de plaider la cause de l'intéressement des employés aux bénéfices comme méthode avantageuse pour toutes les parties. Assurément, nos gouverne-

ments devraient encourager de tels régimes, au lieu de les décourager, car ils constituent l'un des meilleurs moyens possibles de permettre aux employés de devenir actionnaires des compagnies où ils travaillent. Ils leur indiquent clairement qu'ils sont des éléments de l'économie, ils encouragent l'épargne et la formation de capitaux, choses que le gouvernement essaie d'abolir. Je soutiens que c'est là un bon exemple de l'attitude intransigeante et inflexible du gouvernement à l'égard de ceux qui sont à la retraite et dont les revenus sont fixes, et je prie le gouvernement d'agir promptement, sérieusement et sincèrement quant à ce problème. Ces gens ont assez attendu.

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'ai eu l'occasion aujourd'hui d'entendre de nombreux porte-parole de l'opposition officielle parler de la situation des pensionnés de la vieillesse et des anciens combattants. Naturellement, les pensionnés de la vieillesse sont ma principale préoccupation, ce soir, en fonction de ma responsabilité immédiate comme ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Je ne conteste pas le fait que nous devons toujours faire attention aux besoins de nos citoyens âgés pour s'assurer que l'âge ne devient pas pour eux un obstacle d'ordre financier. Je ne conteste pas non plus le fait que nos vieillards méritent un niveau de vie convenable et que, pour certains, surtout ceux qui vivent dans les grandes agglomérations urbaines, le niveau actuel des pensions ne garantit pas toujours ce niveau de vie. Néanmoins, je tiens à rappeler aux députés de l'opposition et au public en général que le gouvernement est parfaitement conscient de ces faits et que, depuis plus de six ans, il a pris un bon nombre de mesures importantes pour faire correspondre davantage les pensions de vieillesse aux besoins fondamentaux.

M. Woolliams: Ne soyez pas ridicule.

L'hon. M. Munro: Bon nombre de ces mesures engagent l'avenir et il ne faut pas l'oublier lorsque nous envisageons tout nouveau programme d'ensemble pour remédier à la pauvreté.

Il va sans dire que la mesure la plus importante a été l'adoption du Régime de pensions du Canada. Dès qu'il sera pleinement en vigueur, il assurera à l'échelle nationale une pension contributive transférable qui, en fin de compte, fournira durant les années de retraite un revenu minimum satisfaisant entièrement indexé sur le coût de la vie établi selon l'indice des salaires. Cette mesure législative, adoptée par le gouvernement libéral ces dernières années, illustre le genre d'atti-